

Décision n° 2025-OR-255

**Tarification 2026 de location des espaces de
l'IUT.**

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L. 712-1, L.712-2, L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;
Vu le règlement intérieur de l'Université de Toulouse ;
Vu la délibération 2025/04-CA-036 du 7 avril 2025 portant la professeure Odile RAUZY à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la délibération 2025/04/CA-039 du Conseil d'administration du 14 avril 2025 portant délégation de pouvoirs à la Présidente de l'Université de Toulouse ;
Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT du 20 novembre 2025 ;

DECIDE

Article 1 :

La Présidente fixe les tarifs de location des espaces de l'IUT conformément au document joint à la présente décision.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse et les services administratifs compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au Conseil d'administration pour information lors de sa plus prochaine séance et publiée sur le site internet de l'Université.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait à Toulouse, le 24 novembre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse




Odile RAUZY

GRILLE TARIFAIRE DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'IUT TOULOUSE-AUCH-CASTRES
TARIFS APPLICABLES A COMPTER DE JANVIER 2025

 Désignation des locaux			Cas 1 - Réunions et manifestations internes de l'université sans droit d'inscription - Associations domiciliées à l'université et à l'UT	Cas 2 Partenaires institutionnels - Colloques/événements organisés par les laboratoires avec droits d'entrée		Cas 3 Usagers extérieurs		
Site	locaux	Places		1/2 journée Tarif HT (1)	Journée ou soirée Tarif HT (2)	1/2 journée Tarif HT (3)	Journée ou soirée Tarif HT (4)	
T O U L O U S E	PONSAN	salle du conseil Pierre Combes (visioconf)	45	Gratuit	225 €	375 €	322 €	536 €
		Salle réunion Escarpit (visioconf) (BC70A)	20	Gratuit	107 €	179 €	153 €	255 €
		Salle BC 70B	80	Gratuit	107 €	179 €	153 €	255 €
		Amphithéâtre Bernard Maris (BC60)	170	Gratuit	241 €	402 €	345 €	574 €
		Amphithéâtre Emile Baudot (AIP)	170	Gratuit	241 €	402 €	345 €	574 €
		Amphithéâtre Rosalind Franklin (BC52)	170	Gratuit	241 €	402 €	345 €	574 €
	RANGUEIL	Salle examen Technopolis	200	Gratuit	375 €	625 €	536 €	893 €
		Amphithéâtre Ada Lovelace (28)	170	Gratuit	241 €	402 €	345 €	574 €
		Amphithéâtre Gustave Eiffel (033)	170	Gratuit	241 €	402 €	345 €	574 €
		Amphithéâtre GCGP	150	Gratuit	214 €	357 €	306 €	511 €
	Tous Dpts	Salles TD	35	Gratuit	86 €	143 €	123 €	204 €
AUCH	Amphithéâtre A	160	Gratuit	161 €	268 €	230 €	383 €	
	Amphithéâtre B	90	Gratuit	107 €	179 €	153 €	255 €	
	Amphithéâtre AB	250	Gratuit	241 €	402 €	345 €	574 €	
	Atrium	100	Gratuit	107 €	179 €	153 €	255 €	
	Salle de réunion (visioconf)	30	Gratuit	80 €	134 €	115 €	191 €	
	Salles TD	60	Gratuit	80 €	134 €	115 €	191 €	
	Salles TD	30	Gratuit	43 €	71 €	61 €	102 €	
CASTRES	Amphithéâtre	110	Gratuit	146 €	243 €	208 €	347 €	
	Amphithéâtres	160	Gratuit	194 €	324 €	278 €	463 €	
	Salle de réunion (visioconf)	20	Gratuit	97 €	162 €	139 €	232 €	

Les amphithéâtres sont équipés de vidéoprojecteurs + son

Les salles de TD sont équipées de vidéoprojecteurs

Les salles de réunion sont équipées de visioconférence + vidéoprojecteurs

Dans le cadre d'une mise à disposition de plus d'une journée, cette grille tarifaire est indicative, des tarifs dégressifs pouvant être mis en place

Frais annexes :

Les frais annexes à la location tels que mise à disposition de personnels technique, frais de gardiennage, ... seront refacturés au réel +15% de frais de gestion

Pour information :

Journée : de 9h à 18h

1/2 journée : 8h-12h et 14h-18h

soirée : période de 4h consécutives entre 18h et 24h

Tarif 1/2 journée = 60% du tarif de la journée

Cas 2 = tarif préférentiel avec réduction de 30% sur le tarif plein

Heures ouvrées : 8h à 18h du lundi au vendredi

soirée : 18h 22h

Hors heures ouvrées : week end : majoration de 50%

Réunions, manifestations internes, associations affiliées à UFTMIP : gratuit mais facturation d'agent de sécurité selon devis

Pour les cas partenaires institutionnels, colloques, extérieurs : frais agent sécurité et nettoyage selon devis

Prestations complémentaires à la demande : traiteur, vestiaire, hôtesse d'accueil : facturés selon devis

Frais de gestion de 15% en sus pour les partenaires institutionnels, colloques et extérieurs applicables sur les prestations obligatoires et complémentaires

En fonction de la nature de l'activité une TVA peut être applicable à ces tarifs